



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 29 mai 2024 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **25**

Date de la convocation :
23 mai 2024

Délibération n° DCM24-05-29P7

**Administration générale – Approbation d'une
convention de transfert de gestion entre la SNCF et
la commune de Clermont l'Hérault**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoins,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Claudine Soulairac et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô.

Procurations :

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Claude Blaho-Poncé à M. Patrick Javourey

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : M. G. Bélart

La Commune souhaite se saisir des problématiques de déplacements doux en connectant notamment son réseau interne au réseau de liaisons douces interurbaines développé par le Pays et le Département, en cohérence avec le schéma régional des mobilités.

L'aménagement en voie verte de l'ancienne voie ferrée qui traverse la Commune du nord au sud apparaît comme une opportunité majeure de développement des circulations douces, afin d'encourager d'une part l'usage du vélo pour les déplacements du quotidien et d'autre part la dynamique touristique globale à l'échelle du département.

Cet aménagement, depuis le Souc au nord jusqu'à l'intersection de la D2 (route de Canet) avec l'avenue Lacombe au sud, constituera la colonne vertébrale du réseau communal de mobilité douce en développement.

Les dépendances du domaine public sur lesquelles sera implanté cet itinéraire appartiennent à SNCF Réseau et doivent faire l'objet d'un transfert de gestion à la Commune pour permettre les aménagements projetés sous maîtrise d'ouvrage communale, selon un calendrier opérationnel à préciser.

Le projet de convention de transfert de gestion ci-joint prendra effet dès sa signature par l'ensemble des parties, pour une durée de 30 ans, avec possibilité de proroger par avenant sur une durée supplémentaire de 20 ans.

Les frais afférents à la conclusion de cette convention sont évalués à 3 620,21 € HT, les impôts et taxes annuels liés à la propriété devant être supportés par la Commune pendant la période considérée (pour information au titre de l'année en cours, ils sont évalués à 828 € HT).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les dispositions de la convention de transfert de gestion à intervenir avec SNCF Réseau et la Commune,
- de dire que le calendrier d'aménagement de la voie SNCF en voie verte sera défini par la Commune en tenant compte de ses capacités d'ingénierie et financière,
- de dire que les frais inhérents au transfert de gestion et à la réalisation de la convention seront inscrits au budget,
- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte ou document relatif à l'objet de cette délibération.

Cette proposition a été présentée devant la commission « Environnement et aménagement de l'espace » réunie le 15 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les dispositions de la convention de transfert de gestion à intervenir avec SNCF Réseau et la Commune,

DIT que le calendrier d'aménagement de la voie SNCF en voie verte sera défini par la Commune en tenant compte de ses capacités d'ingénierie et financière,

DIT que les frais inhérents au transfert de gestion et à la réalisation de la convention seront inscrits au budget,

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte ou document relatif à l'objet de cette délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE